



Dans le cadre de la présidentielle qui va se dérouler le 7 octobre prochain au Cameroun, le ministre en charge de l'Administration territoriale (MINAT),

Paul Atanga Nji , invite les observateurs électoraux à souscrire à une accréditation au sein de son département ministériel.

Le membre du gouvernement invite en conséquence les partenaires intéressés, œuvrant notamment dans le domaine des élections, de la démocratie, des droits de l'Homme, à déposer leurs demandes au service du courrier central du MINAT, au plus tard le 14 septembre 2018 à 15 heures précises.

Les dossiers y relatifs sont constitués des pièces ci-après : une demande adressée au ministre de l'Administration territoriale, une copie de l'acte justifiant l'existence légale de l'organisation ou de l'association, la liste nominative des observateurs indiquant les zones d'observation sollicitées, et une copie d'un rapport d'observation d'une précédente élection ou toute autre pièce jugée opportune.

Paul Atanga Nji précise que les frais liés au transport, au logement et les autres commodités sont à la charge exclusive des observateurs accrédités ou des organismes qui les ont désignés.